

L'EVOLUTION DE L'APPROCHE DE LA LAÏCITÉ TURQUE AU PRISME DE LA CONSTITUTION TURQUE ET DE LA PRATIQUE DE LA LAÏCITÉ TURQUE ENCADRÉE À LA LAÏCITÉ ISLAMIQUE LIBEREE

Amandine Martinez, Doctorante en droit public, Faculté de droit de Toulon, Université de Toulon, Laboratoire Centre de droit et de politique comparés Jean-Claude Escarras (CDPC) – UMR 7318 Droits international, comparé et européen.

Version non-définitive

Nous sommes tous turcs. Puisque nous sommes turcs, nous sommes musulmans, et puisque nous sommes musulmans, nous pouvons tous être laïcs. - H. BOZARSLAN, Historien.

Après la chute de l'Empire ottoman, la Turquie, consciente de sa position géostratégique amorce un changement radical destiné à se rapprocher du mode de vie européen. Ce changement serait opéré dans le but de hisser la Turquie au rang de la modernité. Pour le père des Turcs (Atatürk), ce saut vers la modernité ne peut se faire sans l'instauration de la laïcité en Turquie. C'est donc le choix d'une laïcité autoritaire qui marque le début de la République de Turquie. Cependant, au cours de la République des changements ont été instaurés, notamment en faveur de l'islamisme¹ politique, qui permet de caractériser aujourd'hui la laïcité turque de spécifique, à tendance « islamique ».

LA REPUBLIQUE KEMALISTE, L'INSTAURATION D'UNE LAÏCITÉ AUTORITAIRE ENCADREE

La première Constitution turque : le choix de l'islamisme comme religion d'État

À la suite de la chute et du démantèlement de l'Empire ottoman, le nouveau leader de la Turquie, Mustafa Kemal Atatürk, fait le choix d'instaurer une République démocratique à l'image de la France. Une Constitution provisoire est établie par loi organique du 20 janvier 1921, qui permet de donner naissance à l'État-nation², tandis que le sultanat est définitivement aboli en date du 30 octobre 1922. La République de Turquie est proclamée grâce à la promulgation de la nouvelle Constitution du 20 avril 1924, par loi organique. Cette Constitution permet d'instaurer une nouvelle forme d'État, une République d'inspiration européenne. Le fondateur de la République de Turquie souhaite unifier l'État, animé par un profond sentiment nationaliste³. L'unification de la nation passe par le choix d'une religion d'État.

La lecture de la Constitution de 1924 donne quelques éléments intéressants à étudier quant au concept de laïcité turque. Les constituants de la première Constitution turque avaient d'abord fait le choix dans

¹ « L'islamisme désigne les doctrines et mouvements qui prônent l'islam comme une idéologie de combat pour mobiliser les musulmans autour d'un projet social et politique fondé sur les normes et les lois religieuses. Le concept d'idéologie est entendu ici au sens large d'un système d'idées et de jugements, explicite et organisé, qui sert non seulement à expliquer ou à justifier la situation d'un groupe ou d'une collectivité, mais aussi en « s'inspirant largement de valeurs, propose une orientation précise à l'action historique de ce groupe ou de cette collectivité », comme le définit le sociologue Guy Rocher. Quant à la terminologie employée pour désigner l'idéologie islamiste, elle est très diversifiée et s'enrichit continuellement. ». Pour aller plus loin, lire l'intégralité de l'article, C. CHAFIQ, *Qu'est-ce que l'islamisme ? Controverses et enjeux*, in Islam politique, sexe et genre, 2011, p. 5-32.

² Article 88 de la Constitution turque du 20 avril 1924 : « la qualité de citoyens donne au peuple de Turquie, sans distinction de religion ou de race, le nom de turcs ».

³ Article 3 de la Constitution turque du 20 avril 1924 : « la souveraineté appartient sans aucune réserve à la Nation. »

son article 2⁴ d'y inscrire que l'islamisme était la religion d'État. Son article 16⁵ est également intéressant en ce qu'il décrit la façon dont les députés de la Grande assemblée de Turquie doivent prêter serment (pour et devant Dieu). L'article 26⁶ quant à lui précise les prérogatives que remplit la Grande Assemblée Nationale, et sa première tient à la mise à exécution des dispositions de la loi sacrée.

Un dernier article fait également référence au fait religieux, c'est l'article 38⁷ qui pose les modalités de prestation de serment du Président de la République de Turquie, selon lesquelles il doit prêter serment devant et pour Dieu.

La première Constitution est plutôt claire. La notion prioritaire au moment de sa rédaction était la volonté de rassembler le peuple turc et d'en faire une Nation. Ce concept de Nation est en premier lieu consacré par le choix d'une religion d'État qui à l'époque rassemblait beaucoup quant à l'identité des habitants de l'ancien Empire ottoman et de la nouvelle Turquie. Toutefois, l'islamisme en tant que religion d'État ne dure que 4 années. En 1924 une instance administrative appelée « Présidence des affaires religieuses » - *Diyanet İşleri Başkanlığı*⁸ - est instaurée⁹. La doctrine spécialisée en histoire de la Turquie, est convergente pour dire que c'était un moyen à l'époque pour le pouvoir exécutif de contrôler la religion au sein de l'État. Cette instance administrative est particulière puisqu'elle n'a pas « d'autorité spirituelle », ni le droit d'interpréter les lois islamiques. La naissance de cette institution est alors le point de départ d'un mouvement de laïcisation en Turquie.

Ce mouvement de laïcisation est tout de même particulier et ne peut pas s'apparenter à n'importe quel processus de laïcisation – la France, par exemple – car la *Diyanet İşleri Başkanlığı* ne reconnaît que l'islam sunnite hanéfite. En interprétant cette donnée, il est logique de penser que par la reconnaissance d'une seule religion, la *Diyanet İşleri Başkanlığı* fait de l'islam la religion officielle de la Turquie. Elle porte cette religion et veut la renforcer pour qu'elle soit moderne et éclairée. D'ailleurs pour Bayram BALCI¹⁰, la *Diyanet* fait partie de la domestication de la religion par l'État et sert à affermir la cohésion nationale. Ce renforcement se fait au détriment des autres groupes religieux.¹¹ La reconnaissance d'une seule religion par la Présidence des affaires religieuses peut être interprétée comme un refus de fait, de la part du gouvernement, de la pluralité confessionnelle. L'existence de cette institution serait-elle alors un reflux des anciennes tendances ottomanes avant leur acceptation de toutes les minorités religieuses ?

Le processus de laïcisation de la jeune République de Turquie ne s'arrête pas à la religion et pénètre également la matière juridique. Le droit public et le droit privé sont réformés et privés de toute source de droit religieux. La modernisation du droit s'appuie principalement sur les pays européens et le système judiciaire est entièrement réformé à l'image du modèle français. Pour exemple, le code pénal

⁴ Article 2 de la Constitution turque du 20 avril 1924 : « La religion de l'État turc est l'islamisme ; la langue officielle est le turc ; la capitale est la ville d'Angora. »

⁵ Article 16 de la Constitution turque du 20 avril 1924 : « Les députés, en prenant séance à l'Assemblée, prêtent serment dans la forme suivante : « Je jure, par Dieu (v Allahi), de ne rien entreprendre qui soit contraire au bonheur et au salut de la Patrie et de la Nation, ni à la souveraineté sans réserve et sans conditions du Peuple, et de rester fidèle aux principes de la République ». »

⁶ Extrait de l'article 26 de la Constitution turque du 20 avril 1924 : « Rentrent directement et exclusivement dans les attributions de la Grande Assemblée Nationale, les actes suivants : mettre à exécution les dispositions de la loi sacrée, élaborer, modifier, compléter, abroger les lois, conclure avec les États étrangers, des conventions, des traités et des traités de paix... »

⁷ Article 38 de la Constitution turque du 20 avril 1924 : « Le Président de la République, lors de son élection, prête, en présence de l'Assemblée Nationale, le serment suivant : « Je jure, par Dieu, en ma qualité de Président de la République, de respecter les lois de la République et les principes de la souveraineté du peuple, de les défendre, de travailler fidèlement et de toutes mes forces au bonheur du peuple turc, d'écarter, de tout mon pouvoir, tout péril qui pourrait menacer l'État turc, de tenir haut et ferme la gloire et l'honneur de la Turquie, et de me consacrer sans relâche aux devoirs de la charge que j'ai assumée. »

⁸ Organisme public rattaché au premier ministre. Ses missions sont notamment : la nomination des imams ; la gestion de l'éducation islamique ; et la production de la littérature religieuse.

⁹ Création par la loi n°429 du 3 mars 1924.

¹⁰ Docteur et chercheur au CERI-Sciences Po, Paris, France, diplômé en science politique et civilisation arabo islamique des Sciences Po Grenoble et Aix en Provence.

¹¹ B. BALCI, *Évolutions récentes de la laïcité en Turquie*, Maghreb – Machrek, 2015, n°224-225, p. 73-87.

turc de 1926 est inspiré du code pénal italien (1889 – Code Zanardelli) ; le Code commercial de 1951 a été pensé par un juriste juif allemand ; le Code civil turc de 1925 a grandement été inspiré du Code civil suisse (1912).

La première ère de laïcisation est aussi caractérisée par un processus d'occidentalisation forcée tel que l'imposition de l'alphabet latin qui implique l'apprentissage d'une nouvelle langue ; le changement de calendrier pour se calquer sur le calendrier grégorien ; l'interdiction du port de vêtements traditionnels en public. Les nouveaux turcs veulent pouvoir se démarquer des pays arabes, ce qui pour eux, implique la modernisation et l'émancipation des pratiques traditionnelles à tendance arabe.

Cette amorce de laïcisation porte tout de même à confusion puisque l'existence de la Présidence des affaires religieuses laisse à penser que l'État contrôle la religion. Était-ce un moyen comme l'affirme Binnaz TOPRAZ¹², de « pacifier l'islam »¹³ ? Aussi, les cartes nationales d'identités turques mentionnent expressément la religion des citoyens, ce qui paraît très contradictoire avec le principe de laïcité à la française par exemple. L'autre exemple frappant est l'absence de reconnaissance et de considération pour les groupes de minorités religieuses tel que les alévis¹⁴.

Ce premier mouvement de laïcisation en Turquie amorcé par la loi organique de 1924 pourrait alors être appelé « laïcité forcée », autrement appelée dans la doctrine « laïcité autoritaire ». En observant les dates, le fait que le processus de laïcisation en Turquie intervienne notamment dès 1909 avec l'instauration d'un droit des associations¹⁵ s'inscrit dans une volonté de s'inspirer grandement de l'Occident et plus particulièrement du modèle français, qui intervient 8 années après la loi du 1^{er} juillet 1901 sur les associations qui est le deuxième pilier du processus de séparation en France. Il convient tout de même d'apporter une nuance, car la France a été une grande source d'inspiration pour la Turquie dans le processus d'occidentalisation et de laïcisation mais cette dernière la dépasserait par son interventionnisme¹⁶.

Les révisions constitutionnelles de la Constitution de 1924 : le renforcement du contrôle de l'État sur la religion

A partir de 1928, un mouvement gouvernemental amorce un changement fondamental dans la pratique de la religion en public en Turquie. Un nouveau mouvement de laïcisation débute avec la révision de la Constitution de 1924, modifiée par la loi n° 1222 du 10 avril 1928. Les tribunaux religieux sont supprimés ; les écoles coraniques sont abolies ; les couvents sont fermés ; les ordres religieux sont dissous et les titres musulmans interdits.

Cette révision constitutionnelle vient notamment supprimer les dispositions qui font références à la religion et notamment ses articles 2 ; 16 ; 26 et 38 de la Constitution de 1924 abordés précédemment. Les références directes à la religion dans les articles 2 ; 16 et 26 de la Constitution de 1924 sont abrogées. Par ailleurs, dans l'article 38 faisant référence à la prestation de serment du Président de la République, l'expression « par Dieu » est remplacée par la formule suivante « sur mon honneur ».

¹² Professeure, Chaire du Département des sciences politiques et des relations internationales de l'Université de Bahcesehir, Istanbul.

¹³ « L'État kémaliste n'avait d'autre option que de pacifier l'islam », B. TOPRAK, *Islam and Political Development in Turkey*, Leiden, Brill, 1981, p. 104.

¹⁴ « Le terme « Alévisme » est forgé à la fin du XIX^e siècle pour qualifier la croyance des populations nomades ou semi-nomades de la campagne anatolienne dont le culte, jugé « hérétique » par le sunnisme d'État, impose, entre autres, une vénération extrême de l'imam Alî Abû Tâlib, beau-fils de Muhammad. Ces populations tribales – les Alévismes d'aujourd'hui – étaient connues autrefois sous plusieurs noms : Turcomans, Turkmènes, ou Kızılbaş », T. ZARCONI, *La confrontation Sunnites-Alevis en Turquie : l'impossible reconnaissance*, Confluences méditerranée, n°105, 2018, p. 47-63.

Pour plus de détail sur l'état du droit pour les alévis, voir, L. REVERSO, La laïcité turque devant la Cour européenne des droits de l'homme, à paraître, Revue Politeia, 2023.

¹⁵ I. KABOGLU, *L'impact de la loi de 1905 sur la laïcité en Turquie, Hommes et Migrations*, n°1259, Janvier-février 2006, Laïcité : les 100 ans d'une idée neuve, II. Culture(s), religion(s) et politique, p. 77-83.

¹⁶ B. BALCI, *Évolutions récentes de la laïcité en Turquie, Maghreb – Machrek*, 2015, n°224-225, p. 73-87.

La gestion de la religion par l'État est visible par les nouveaux changements opérés dans la vie civile et notamment les réformes éducatives. En 1929, l'enseignement de l'arabe devient interdit en août et l'alphabet latin est adopté en novembre. Le système éducatif est unifié sous l'égide d'un ministère de l'Éducation nationale. Ces réformes s'inscrivent alors dans le contrôle permanent de l'appareil clérical par l'État, qui se caractérise notamment par le fait que les imams sont des fonctionnaires d'État puisqu'appartenant à la Direction des affaires religieuses.

L'ensemble de ces réformes permet d'affirmer alors que l'État prend le contrôle et l'orientation de la religion en Turquie. Le bureau des affaires religieuses permet à l'État de gérer les imams et les mosquées, centres névralgiques de la religion en Turquie. D'ailleurs, Jean MARCOU et Jean-Paul BURDY¹⁷ affirment que l'État « était obligé de gérer la religion si on ne voulait pas voir se développer en Turquie une caste religieuse qui échapperait au contrôle de l'État et irait à l'encontre de l'intérêt national. »¹⁸

Il faut voir ici, un changement de vision puisque lors de la création de la République en 1920, Mustafa Kemal a créé un État-nation reposant sur le nationalisme turc et l'islam sunnite, s'en servant comme identité permettant de rassembler. L'identité nationale est la turcité, ce qui permet de fédérer une nation, entité résidante et garantissant l'unité du territoire. Toutefois, à la fin des années 1930, Mustafa Kemal prône la liberté de conscience et change l'approche turque du fait religieux. Il énonce « En ce qui concerne les règles religieuses, chacun est libre de penser et de croire ce qu'il veut, d'avoir l'opinion politique qui le satisfait et d'agir comme il l'entend »¹⁹ et complète « Si on ne cherche pas à réaliser la liberté sociale, la liberté politique, la liberté de conscience ou tout autre liberté restent lettres mortes ».²⁰ A partir de 1930, l'État-nation et la liberté de croyance sont alors séparées et deviennent deux entités distinctes. Les Turcs ont un territoire, mais ne doivent pas se définir par une religion commune. Tous les Turcs sont libres de pratiquer la religion qu'ils souhaitent et ne doivent pas s'exposer sur la place publique.

La révision constitutionnelle de 1937 intervient pour renforcer la garantie des principes kémalistes par la Constitution. En effet, l'article 2 se voit être modifié en ce sens : « L'État de Turquie est républicain, nationaliste, populiste, étatiste, laïque et réformiste ». C'est la naissance de la laïcité²¹ en tant que principe constitutionnel en République de Turquie. La religion devient une question de croyance individuelle.

Le principe de laïcité est protégé de deux façons : politiquement et juridictionnellement. C'est l'originalité turque, l'armée est politiquement chargée de protéger la laïcité sur le territoire dès que celle-ci l'estime être en péril. Le rôle politique de l'armée figure dans la Constitution jusqu'en 2010. Elle est garante du principe politiquement et militairement.²² Ce qui justifie constitutionnellement ses différentes interventions lors de plusieurs coups d'État à partir des années 1960.

Par ailleurs, c'est la Cour constitutionnelle qui est chargée de protéger le principe de laïcité juridictionnellement. A l'occasion de la révision constitutionnelle de 1937, et la naissance de la laïcité comme concept – laiklik – la Cour constitutionnelle en donne une définition. Selon elle, la laïcité est une « forme de vie civilisée, qui constitue le fondement de la liberté et de la démocratie, de l'indépendance, de la souveraineté nationale et de l'idéal humaniste, qui a permis de surmonter les

¹⁷ Respectivement Professeur de droit public, Sciences-Po Grenoble, France et Maître de conférences d'histoire contemporaine, Sciences-Po Grenoble, France.

¹⁸ J. MARCOU et J.-P. BURDY, *Histoire et actualité de la laïcité en France et en Turquie*, Cahiers d'Études sur la Méditerranée orientale et le monde Turco-Iranien, En ligne, 19, 1995.

¹⁹ Enver Ziya Karal, *Les principes du Kémalisme*, in ATATURK fondateur de la Turquie moderne, Masson, Paris, 1984, p. 21.

²⁰ *Ibid.*

²¹ Le terme laïcité en turc est « laiklik », utilisé pour la première fois en 1937 par le ministre de l'Intérieur Sükrü Kaya : « avec la laïcité, nous voulons empêcher que la religion influe sur les affaires du pays. Les religions doivent rester dans les consciences et les mosquées et ne pas se mêler des choses temporelles de la vie du monde ».

²² « L'armée se pose en garante des principes du kémalisme. », Y. GURBUZ et J. MARCOU, *L'armée turque et le laïcisme*, Cahiers d'Études sur la Méditerranée Orientale et le Monde Turco-Iranien, n°19, 1995.

dogmes moyenâgeux au profit du primat de la raison et d'une science éclairée »²³. Selon la Cour « l'ordre laïc libère la religion de la politisation, la refoule comme instrument de conduite des hommes et lui assigne une place juste et honorable dans la conscience des citoyens ».

C'est ici, qu'il faut s'attarder puisqu'une scission est réellement faite entre le fait religieux et la gestion des affaires de l'État, mais le concept de laïcité turque est particulier puisque la laïcité est un principe constitutionnel protégé par l'armée et la Cour constitutionnelle mais c'est l'État qui gère le fait religieux à l'aide de la Présidence des affaires religieuses. C'est là, que l'ambivalence de ce concept est étonnante. Il est vrai que la laïcité turque s'inscrit dans une laïcité de type autoritaire, étatique ou assertive comme l'expérience française mais la Turquie en est un « modèle dérivatif du cas français »²⁴, c'est-à-dire extrêmement ou largement modifié, puisque comme l'affirme Ibrahim ö KABOGLU²⁵, « Les mesures laïcisantes placent la religion sous le contrôle de l'État en lui refusant le droit à l'autonomie dans la société »²⁶.

La laïcité exercée pourrait être alors qualifiée d'autoritaire et de stricte notamment puisque l'État a un contrôle permanent grâce à la Diyanet, mais aussi grâce à l'armée qui peut intervenir dès que les principes kémalistes semblent être menacés. Pourquoi stricte ? Puisque la seule religion reconnue par la Diyanet est le sunnisme hanéfite, et les autres religions ne semblent pas être acceptées par l'État²⁷. C'est cette ambiguïté qu'il faut relever c'est une forme de laïcité à sens unique puisque les minorités raciales (grecs ; arméniens...) ou religieuses (alévis ; juifs...) ne sont pas considérées, acceptées et ont été persécutées au cours de la République d'Atatürk.

La laïcité turque comporte donc des paradoxes et ambiguïtés inhérents à l'identité nationale turque tiraillée entre l'Europe et l'Orient très attachée à la religion musulmane sunnite. Ces paradoxes évoluent depuis 1923²⁸ puisqu'initialement cette laïcité s'installait dans un « processus de transition d'un État monarchique, traditionnel et multinational, à un État républicain, démocratique, moderne et national.²⁹ ». Or, l'expérience prouve que la montée de l'islamisme passe par les partis politiques soutenus par les votants, la population turque.

La laïcisation forcée a alors des limites en regardant la résistance de la Turquie face à la neutralité extrême basée sur les principes kémalistes.

Cette résistance au laïcisme « violent » ou bien autoritaire serait le terreau d'un nouveau mouvement au sein de la République turque, appelé « dé-laïcisation » qui installe alors un doute quant à la qualification du principe de laïcité qui persiste à figurer dans la Constitution. Est-il alors possible de parler de laïcisme islamique ?

²³ Cité par C. Rumpf, « Fundamentalismus und Religionsfreiheit in der Türkei in Verfassung, Recht und Praxis », *Verfassung und Recht in Übersee (VRÜ)*, n° 32, 1999, p. 164-190 (166).

²⁴ B. BALCI, *Évolutions récentes de la laïcité en Turquie, Maghreb – Machrek*, 2015, n°224-225, p. 73-87.

²⁵ Enseignant à la faculté de droit de l'Université de Marmara.

²⁶ I. KABOGLU, *L'impact de la loi de 1905 sur la laïcité en Turquie*, Hommes et Migrations, n°1259, Janvier-février 2006, Laïcité : les 100 ans d'une idée neuve, II. Culture(s), religion(s) et politique, p. 77-83.

²⁷ Pour en savoir plus sur les rapports entre l'État et les minorités raciales et religieuses en Turquie, voir. H. BOZARSLAN, *Histoire de la Turquie, De l'Empire ottoman à nos jours*, Tallandier, 2021, 704 p.

²⁸ « La laïcisation du système politico-constitutionnel a été effectuée à la suite des réformes réalisées d'une façon graduelle depuis le début des années 1920. Il convient donc de rappeler l'évolution dans ce sens. La laïcisation dans le domaine étatique consiste d'abord à remplacer le principe de la souveraineté monarchique et divine par celui de la souveraineté nationale et laïque », Bülent Tanör, « L'émergence de la laïcité en Turquie », in ERT (Équipe de Recherche sur la Turquie), *Bulletin de Liaison*, n°2, mai 1985, p. 46 à 56.

²⁹ B. Tanor, *L'émergence de la laïcité en Turquie*, in ERT (Équipe de recherche sur la Turquie), *Bulletin de liaison*, n°2, mai 1985, p. 55.

L'AMORCE D'UN MOUVEMENT DE DÉ-LAÏCISATION, VERS UNE LAÏCITÉ ISLAMIQUE LIBÉRÉE

Pour rappel, la Turquie peuplée majoritairement de musulmans est le seul pays oriental islamique³⁰ pratiquant la laïcité et dont l'islam n'est pas la religion d'État. La laïcité est inscrite dans la Constitution depuis 1937 mais la montée des nationalismes a aussi eu lieu en Turquie notamment à l'aide de l'apparition du multipartisme. La tendance a été inversée et les populations qui autrefois souhaitaient secrètement ne pas appliquer le principe de laïcité, aujourd'hui se font entendre à travers les partis islamistes.

Selon Cemal KARAKAS³¹, la Turquie a deux problèmes structurels qui tiennent tous deux à l'islam. Le premier serait que l'islam est une composante essentielle de l'identité turque et avec le nationalisme constitue les sources de légitimités du régime kémaliste. Le second tient au fait que l'islam est une religion qui tient place également dans la sphère publique selon le dogme suivant : « l'islam est religion et État »³² et selon lui, une séparation entre la sphère privée et publique semble être difficile³³.

Les décennies après la fin de la seconde guerre mondiale sont marquées par la menace russe (guerre froide) et le communisme. Pour contrer cette menace, le gouvernement turc fait le choix de renforcer l'islam³⁴. La population dans les campagnes de l'Anatolie est réceptive à la mise en lumière de l'islam et influence notamment les votes aux élections. L'augmentation de la sensibilité de la population au retour de l'islam dans la vie publique est le début de la remise en question de la pratique de la laïcité en Turquie. Les nouveaux partis politiques – notamment le Demokrat Partisi - en profitent. Le début du multipartisme et la vie politique turque des années 1950 est circonscrit par la réhabilitation du religieux. L'armée alors garante du principe de laïcité intervient à plusieurs reprises dans la vie politique par le biais de coups d'État.

La Constitution de 1961 : l'élévation du principe de laïcité comme principe fondamental

Une première vague de dé-laïcisation est visible à partir des années 1960. Cette première vague est arrêtée par le coup d'État de l'armée du 27 mai 1960. Ce coup vise à fonder un système plus libéral et démocratique fondé sur le principe du kémalisme. Une nouvelle Constitution est rédigée à la demande de l'armée qui tient à ce que certains articles prévoient que la religion ne puisse pas être utilisée à des fins politiques.

En ce sens, la révision constitutionnelle du 9 juillet 1961 donne lieu à la création d'une Cour constitutionnelle turque chargée du contrôle de constitutionnalité des lois. Les prérogatives de cette Cour sont énoncées aux articles 19³⁵ et 57³⁶ de la Constitution de 1961. En substance, la Cour constitutionnelle peut dissoudre les partis politiques sur le fondement notamment de la violation du principe de laïcité.

³⁰ Relatif à l'islam/islamisme.

³¹ Chercheur au *Peace Research Institute Frankfurt* (PRIF) et enseignant à l'Université Johann-Wolfgang-Goethe de Francfort, Allemagne.

³² Al-islam din wa daula.

³³ C. KARAKAS, *La laïcité turque peut-elle être un modèle ?*, Revue politique étrangère, n°3, 2007, p. 561-573.

³⁴ Augmentation du nombre de formation d'imams.

³⁵ Article 19 alinéa 4 de la Constitution turque de 1961 : « Nul ne peut exploiter ou abuser des sentiments religieux ou religieux ou des choses considérées comme sacrées par la religion, de quelque manière que ce soit, dans le but de fonder l'ordre social, économique, politique ou juridique fondamental de l'État, même partiellement, sur des règles religieuses, ou dans le but d'acquiescer un intérêt ou une influence politique ou personnelle. Ceux qui violent cette interdiction ou provoquent ainsi les autres seront punis conformément à la loi ; Les associations sont définitivement dissoutes par le tribunal compétent et les partis politiques par la Cour constitutionnelle. »

³⁶ Article 57 alinéas 1^{er} et 4 de la Constitution turque de 1961 : « Les statuts, programmes et activités des partis politiques doivent être conformes aux principes d'une République démocratique et laïque fondée sur les droits et libertés de l'homme et à la disposition fondamentale de l'indivisibilité de l'État avec son territoire et sa nation. Les affaires concernant la dissolution des partis politiques sont entendues par la Cour constitutionnelle et la décision de les dissoudre n'est prise que par cette Cour. »

Plus généralement, la Cour constitutionnelle contrôle la constitutionnalité des lois et du règlement intérieur de la Grande Assemblée nationale de Turquie³⁷.

Un des plus grands changements dans cette révision constitutionnelle, est l'élévation du principe de laïcité comme principe fondamental. L'article 2 de la Constitution de 1961 dispose en effet : « La République de Turquie est un État de droit, national, démocratique, laïc et social qui s'appuie sur les droits de l'homme et les principes fondamentaux exprimés au préambule de la présente Constitution ». Cette révision sonne comme une piqûre de rappel des principes fondateurs de la Turquie basée sur une laïcité autoritaire qui se veut respectueuse des droits de l'Homme. D'ailleurs dans cette Constitution, les enseignements religieux à l'école restent au rang de cours à option. A la même période le premier ministre est condamné à mort³⁸ pour avoir voulu imposer à nouveau l'appel à la prière en arabe (bien que la langue arabe ne soit pas systématiquement signe d'islamisme...). Avec les nouvelles prérogatives de surveillance, les partis politiques jugés trop « islamistes » sont grandement surveillés. Dans la veine de méfiance de regain d'islamisme, la direction des affaires religieuses est dotée de nouvelles prérogatives et est notamment chargée d'informer et éclairer la société sur la religion et doit participer à la mise en place d'une religion moderne.

Les années 1970 sont marquées par la montée de l'islam politique turc initiée par Erbakan adepte des frères musulmans, avec son parti Milli Selamet Partisi (MSP). Dans ce contexte, une autre réforme constitutionnelle a lieu le 20 septembre 1971³⁹ dans le but de renforcer le contrôle administratif de l'État sur la société turque et vient renforcer les prérogatives de la Cour constitutionnelle pour protéger les principes kémalistes grâce à la formule « aux conditions de forme indiquées dans la Constitution »⁴⁰. Elle dissout d'ailleurs deux partis⁴¹ le 21 mars 1971 sur le fondement des articles 19 alinéa 4 et 57 de la Constitution de 1971 (articles qui restent inchangés avec la révision constitutionnelle de 1971). Elle rappelle d'ailleurs que la laïcité est un principe intangible.⁴²

Les années 1980 sont bercées par une vague de libéralisation économique et néolibérale islamiste. Dans ces conditions, un autre coup d'État éclate en le 12 septembre 1980 et les militaires demandent davantage de pouvoirs tels que l'immunité pénale, financière et juridique⁴³. Ces derniers demandent aussi que le paragraphe interdisant l'usage de la religion dans la sphère politique soit inséré dans le préambule de la Constitution et son article 24.

Malgré cela, en 1983 le parti politique de Erbakan (Milli Selamet Partisi – MSP) est reconstitué sous un nouveau nom : Refah Partisi. Il porte comme idéologie un mélange d'islamisme et de nationalisme turc. Parti nationaliste turc voulant s'appuyer sur la charia comme système juridique et anti-occidentaliste.

Le revirement politique islamiste sous-jacent depuis les années 1970 jusqu'aux années 1990 menace les laïcistes kémalistes. Dans ce contexte l'armée intervient une troisième fois et suspend la Constitution de 1961 et en promulgue une nouvelle le 7 novembre 1982. Le principe de laïcité et d'abus de la liberté de religion de l'article 24 dernier alinéa sont maintenus. Or, l'instruction religieuse et morale devient obligatoire à l'école primaire et secondaire. Il faut donc observer ici que malgré la succession d'interventions de l'armée, celle-ci a perdu de sa vigueur pour contenir l'islamisme politique puisqu'en 1982 l'instruction religieuse devient obligatoire à l'école. Aussi, cette prérogative accordée à l'armée peut être jugée périlleuse puisque c'est l'armée qui estime si une intervention est nécessaire pour

³⁷ Article 147 de la Constitution turque de 1961.

³⁸ Adnan Menderes, mort le 17 septembre 1961.

³⁹ Loi constitutionnelle n°1488 du 20 septembre 1971.

⁴⁰ Nouvel article 147 de la Constitution de 1961 : « la Cour constitutionnelle contrôle la conformité à la Constitution des lois et du règlement intérieur de la Grande Assemblée nationale de Turquie ; aux conditions de forme indiquées dans la Constitution ».

⁴¹ Le Parti islamique « Milli Nizam Partisi », Parti de l'ordre national ; et le Parti ouvrier de Turquie, Türkiye çİ Partisi.

⁴² AYM, E. 1970/1, K. 1970/31, kK: 16/06/1970, AYMKD, n°8.

⁴³ M. BEDIIRHANOGU, *La conception turque de la laïcité : à l'épreuve du standard européen de société démocratique*, l'Harmattan, Paris, 2015, p. 141-142. Note n°383 et 385.

« sauver » la laïcité⁴⁴. Intervention qui consiste à reprendre le pouvoir de force. Est-ce vraiment une pratique démocratique ? La force employée pour réinstaller la démocratie.

Une nouvelle vague politico-islamiste débute en 1995. Le 14 août 2001, le Parti de la Vertu (Fazilet Partisi) est fondé par Necmettin Erbakan qui est rapidement renommé l'AKP, Parti de la Justice et du développement (Adalet ve Kalkınma Partisi). L'AKP ne se revendique pas politiquement islamiste et contre la laïcité mais souhaite la rendre plus authentique. Ce parti s'identifie comme politiquement démocrate et conservateur. A ce stade, l'AKP souhaite voir la Turquie entrer dans l'Union européenne et est perçu comme un parti islamiste modéré.

Cette vague politico-islamiste questionne quant au rapport de la population avec la laïcité. Un changement est en amorce puisque la population et surtout celle des campagnes se sent proche politiquement des nouveaux partis islamistes qui ont une vision de la laïcité autre que celle de Mustafa Kemal. Leur vision se rapproche davantage de la laïcité à l'américaine, c'est-à-dire une laïcité souple⁴⁵. Les votants de ces nouveaux partis ont une vision très anti-occidentale et rejettent totalement le principe de laïcité autoritaire. Ils souhaitent notamment un retour aux valeurs islamistes autant publiquement que politiquement. Les votants se sentent avant tout membre d'une Nation grâce au partage d'une religion commune, et les nouveaux partis islamistes en profitent. A ce propos, Bayram BALCI rappelle que « l'AKP incarne surtout un islam proche de celui des Frères musulmans et a une vision du monde où la notion d'oumma⁴⁶ est fondamentale ».

En effet, le parti politique qui a marqué les esprits est certainement l'AKP – le Parti de la Justice et du développement – initialement cofondé par Fethullah Gullen et Recep Tayyip Erdogan, qui partageait la même vision de la laïcité (une laïcité plus ouverte et plus proche du modèle américain). Leur première préoccupation a d'ailleurs été la question du port du voile à l'université et dans la fonction publique.⁴⁷ Ils souhaitent installer un mouvement de modernisation de l'islam.

L'armée intervient une troisième fois lors de son coup d'État du 28 février 1997. Elle impose alors au premier ministre en place des mesures pour bloquer la montée de l'islamisme. Les mesures sont alors claires : interdiction du port de certains vêtements religieux ; rattachement des cours coraniques au ministre ; filtrage des intégristes dans les établissements étatiques...⁴⁸. Cette troisième intervention de l'armée se pose dans la lignée protectrice du principe de laïcité contre un « islam radical politique ».

Les années 1990 sont marquées par l'interventionnisme institutionnel contre la montée de l'islam politique. En Turquie, les manifestations de l'islam sur l'espace public sont strictement limitées et encadrées. Les deux principales concernent le port du foulard et les opinions islamiques anti-laïques. Une des premières préoccupations est le sujet du port du foulard. Le Conseil d'État turc a dû prendre position quant à cette question. Il l'a fait bien plus tôt à l'occasion d'une affaire dont l'arrêt a été rendu le 23 février 1984⁴⁹. Dans cette affaire le Conseil d'État dit que le port du foulard n'est plus une habitude innocente mais devient le symbole d'une vision contraire à la liberté des femmes et aux principes de la République turque.

⁴⁴ L'armée est gardienne de la laïcité, néanmoins, voir M. BEDIIRHANOGLU, *La conception turque de la laïcité : à l'épreuve du standard européen de société démocratique*, l'Harmattan, Paris, 2015, note 386 p. 142 pour une interprétation subjective du principe de laïcité par l'armée.

⁴⁵ B. BALCI, *Évolutions récentes de la laïcité en Turquie, Maghreb – Machrek*, 2015, n°224-225, p. 73-87.

⁴⁶ Oumma/Umma. Entendre en ce sens : communauté des musulmans, ensemble des musulmans du monde. Cette notion marque le dépassement des appartenances tribales et ethniques, puis nationales, au profit de l'appartenance religieuse. Larousse.

⁴⁷ B. BALCI, *Évolutions récentes de la laïcité en Turquie, Maghreb – Machrek*, 2015, n°224-225, p. 73-87.

⁴⁸ M. BEDIIRHANOGLU, *La conception turque de la laïcité : à l'épreuve du standard européen de société démocratique*, l'Harmattan, Paris, 2015, p. 141-142. Voir note 394 pour plus de détails.

⁴⁹ CD, 23 février 1984, n°1983/207 E et n°1984/330 K.

Les années 2000 : le heurt entre principe de laïcité et nationalisme islamiste

La révision constitutionnelle intervenue le 3 octobre 2001⁵⁰ a été chaleureusement accueillie par la Commission européenne qui considérait que cette révision contribuait à renforcer la démocratie et protéger davantage les droits de l'homme et libertés fondamentaux. Cette révision s'est concentrée sur le renforcement de la protection de libertés fondamentales telles que la liberté d'expression et de pensée, la liberté de presse et la liberté d'association. La Commission a tout de même déploré à l'époque le fait que les libertés en Turquie restent encore à être améliorées.

La Cour constitutionnelle, deuxième gardienne du principe de laïcité a rendu deux séries d'arrêts quant à deux sujets récurrents qui animent le débat sur la laïcité et qui ont fait l'actualité au début des années 2000 puisqu'ont été portés jusque devant la Cour Européenne des Droits de l'homme : le foulard islamique dans les universités ainsi que les partis politiques. Le premier arrêt notable est cet arrêt *Leyla Sahin* rendu par la Cour constitutionnelle le 7 mars 1989⁵¹ et 9 avril 1991⁵² à l'occasion duquel les juges constitutionnels ont considéré que le principe de laïcité représentait la garantie des valeurs démocratiques et des principes d'inviolabilité de la liberté de religion pour autant qu'elle relevait du for intérieur, et de l'égalité des citoyens devant la loi.

Un deuxième arrêt a été rendu par la Cour constitutionnelle en date du 16 janvier 1998, dans lequel elle prononce la dissolution du parti politique Refah Partisi au motif que celui-ci était devenu « un centre d'activités contraires au principe de laïcité ».

La jurisprudence de la Cour constitutionnelle est constante puisqu'elle estime que la laïcité serait l'une des conditions indispensables de la démocratie. Elle considère les règles de la charia incompatibles avec un régime de type démocratique.

L'approche et l'interprétation juridique du principe de laïcité par la Cour constitutionnelle turque a été confirmée par la Cour européenne des droits de l'Homme dans plusieurs arrêts.

S'agissant de l'affaire *Refah Partisi*, selon la Cour Européenne des droits de l'Homme trois types de raisons ont été relevées par la Cour constitutionnelle donnant lieu à la dissolution du parti. La première tenant au fait que ce parti voulait instaurer un système multi-juridique mettant en place une discrimination fondée sur les croyances ; la seconde tenait au fait qu'il souhaitait voir la charia être appliquée aux musulmans ; et la dernière tenait au fait que ses membres faisaient référence au *djihad*⁵³ en tant que fondement politique.⁵⁴ Selon la Cour Européenne des Droits de l'Homme, « un parti politique dont l'action semble viser pour partie l'instauration de la charia dans un État peut difficilement passer pour une association conforme à l'idéal démocratique sous-jacent à l'ensemble de la Convention »⁵⁵. Cet arrêt a d'ailleurs été confirmé par la Grande chambre⁵⁶ de cette même Cour, le 13 février 2003. Dans cet arrêt, elle affirme que l'article 11 de la Convention sur la liberté d'association n'a pas été violé.

La Cour européenne des droits de l'Homme a pu s'exprimer dans l'affaire *Leyla Sahin c. Turquie*⁵⁷ dans un arrêt rendu le 29 juin 2004. A cette occasion, la Cour confirme l'arrêt et considère que la sauvegarde du principe de laïcité peut être considérée comme nécessaire à la protection du système démocratique turc.

Grâce à ces deux arrêts, il est possible de remarquer la dynamique de la Cour constitutionnelle turque. Il semble qu'elle soit dans le même esprit que la Cour européenne des droits de l'Homme pour aborder les questions juridiques afférentes à la laïcité. Dans le rendu de leurs arrêts, leurs axes sont clairs : laïcité et démocratie. De ce point de vue, elle semble s'inscrire dans la vague européeniste en s'adaptant aux lignes directrices juridiques européennes.

⁵⁰ Modification des articles 26 et 28 de la Constitution de 1980.

⁵¹ Cour constitutionnelle turque, 7 mars 1989.

⁵² Cour constitutionnelle turque, 9 avril 1991, n°1990/36 E et 1991/8 K.

⁵³ Guerre sainte.

⁵⁴ I. KABOGLU, *L'impact de la loi de 1905 sur la laïcité en Turquie*, Hommes et Migrations, n°1259, Janvier-février 2006, Laïcité : les 100 ans d'une idée neuve, II. Culture(s), religion(s) et politique, p. 77-83.

⁵⁵ CEDH, 3^{ème} section, Affaire *Refah-Partisi et autres c. Turquie*, 31 juillet 2001.

⁵⁶ CEDH, Grande chambre, Affaire *Refah Partisi (Parti de la prospérité)*, Turquie, 13 février 2003.

⁵⁷ CEDH, 4^{ème} section, Affaire *Leyla Sahin*, Turquie, requête n°44774/98, 29 juin 2004

Cependant, en matière de politique intérieure, un changement a été observé depuis les années 2010. L'évènement le plus notable a été l'autorisation du port du voile dans les universités par circulaire ministérielle et dans les écoles secondaires depuis 2013. En effet, en 2016 le président de la République turque, Recep Tayyip Erdogan n'a pas hésité à supprimer le poste de premier ministre. Cela signifie donc qu'il détient entre ses seules mains le pouvoir exécutif. Le pouvoir législatif devient une simple chambre d'enregistrement. Le président utilise de plus en plus le moralisme⁵⁸ religieux lors de ses allocutions qui sont censées être neutres (démocratie et laïcité).

Ce moralisme religieux semble être valable qu'à l'égard de la communauté musulmane et se traduit par une politique sous-terraine Turque. Dans une affaire *Cumhuriyetçi Eğitim Ve Kültür Merkezi Vakfı c. Turquie* les requérants invoquaient la violation de l'article 9 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme combiné avec l'article 11 en ce qu'une entreprise privée chargée de la distribution d'électricité a refusé l'exonération d'une fondation à vocation culturelle alévie en vertu de la décision n°1995.127 du 27 mai 1998 adoptée en Conseil des ministres. En l'espère, la Direction des affaires religieuses refusait de reconnaître ce droit à la fondation puisque l'État ne reconnaît pas de religion alévie, s'appuyant sur des jugements du tribunal administratif refusant de reconnaître la mention « alévie » sur les cartes d'identités. Dans son arrêt du 2 décembre 2014, la Cour Européenne des droits de l'Homme conclut à la violation de l'article 14 combiné à l'article 9 de la Convention dans lequel elle reconnaît que les considérations de l'État ne peuvent justifier l'exclusion des *camevis* du bénéfice en question car ils sont comme les autres lieux de culte reconnus, des lieux destinés à l'exercice du culte d'une conviction religieuse, qui était la condition d'application de la décision n°1995.127.⁵⁹ Cette affaire montre que l'islamisme a pénétré l'ensemble des administrations turques puisque même le tribunal administratif turc affirme que la région alévie n'existe pas, se rendant porteur alors de l'idéologie turque ancienne dans le refus de reconnaissance de toute minorité religieuse.

En 2017, la Présidence des affaires religieuses est placée sous l'autorité directe du Président de la République. La population assiste alors à une véritable présidentialisation du régime, et le renforcement de l'utilisation de références identitaires religieuses dans le discours public. En d'autres termes, il semble que l'islamisme dans la sphère publique et politique ne soit plus autant subtil qu'auparavant (parti politiques ; religion), mais devient assumée (discours étatique, répression de l'opposition). L'observation de l'exercice politique en Turquie depuis 2010 permet d'affirmer une volonté de la part du gouvernement islamiste en place de renforcer le cadre moral à connotation religieuse au sein de l'espace public. Or, aucun changement véritablement juridique n'est intervenu dans l'organisation des rapports entre la sphère publique et religieuse, bien que qu'évidemment l'État dirige déjà l'enseignement religieux et scolaire. L'instauration de la Charia⁶⁰ comme référence juridique reste un fantasme pour certains politiques qui pourrait aujourd'hui relever d'un projet sous-jacent qui permettrait de s'aligner avec les autres pays pratiquant l'islamisme d'État, et qui pourrait s'instituer dans un pan-islamisme certain.

Recep Tayyip Erdogan a d'ailleurs affirmé qu'il songeait inscrire la question du voile dans la Constitution en réponse aux attaques de son opposition (laïcs démocrates). Dans cette mouvance de libéralisation du port du voile excepté dans l'armée et la police, il faut rappeler que depuis 2011, le Parti de la Justice et du développement – AKP – a voulu restreindre la consommation d'alcool (horaires de vente) ; restreindre les possibilités d'avortement et mettre fin à la mixité dans les cités universitaires. La restriction de la consommation d'alcool peut être vu comme une question de sécurité et de salubrité publique puisque la France restreint également sa consommation dans ce but. Par ailleurs, l'argument de la volonté de l'augmentation de la natalité du pays peut répondre également à la restriction de l'avortement. Cependant, il semble difficile de détacher ces questions de la pratique religieuse. Alors comment interpréter ces changements dans cette société turque autrefois très européanisée, aujourd'hui

⁵⁸ Doctrine ou attitude, philosophique ou religieuse, qui érige la morale en absolu et affirme la prééminence des valeurs morales sur les autres valeurs. Centre national de Ressources Textuelles et Lexicales.

⁵⁹ Voir aussi dans le même sens, CEDH, Grande chambre, *Izzettin Dogan et autres c. Turquie*, requête n°62649/10, 26 avril 2016.

⁶⁰ Loi canonique islamique régissant la vie religieuse, politique, sociale et individuelle.

victime d'un problème identitaire, tiraillée entre deux mondes. La doctrine analyse toutefois cette mouvance comme un revirement puisque Bayram BALCI⁶¹ affirme que « (l'AKP) renverse le rapport de force dans la mesure où l'État fait intrusion dans les affaires religieuses plus qu'auparavant et impose une certaine islamisation de la société. »

L'ère Erdogan : le retour de l'islam comme religion d'État ?

Pourquoi parler de laïcité islamique libérée ? Cette qualification semble antinomique, et elle l'est puisque choisir une laïcité souple ou autoritaire revient à employer le mot « laïcité » qui signifie la neutralité de l'État vis-à-vis des confessions religieuses. Au sens français du terme « laïcité » il n'est pas possible de qualifier la Turquie de laïque à la lumière de la démonstration de cette contribution. Or, elle reste qualifiée de laïque dans sa Constitution, en son article 2 de la Constitution de 1982 et ne peut être modifiée (article 4). La qualifier d'islamique reviendrait à contrebalancer cette ambiguïté qui réside dans la conception de la laïcité à la Turquie.

C'est pourquoi le choix de laïcité islamique serait la qualification la plus logique à cette laïcité de fait : la plupart des dirigeants et plus particulièrement le Président de la République en place (réélu le 28 mai 2023) et son gouvernement ne se cachent pas d'exprimer leur volonté d'assouplir le principe de laïcité pour laisser plus de place à l'islamisme politique. L'islamisation de ce concept à travers des mesures politiques et une succession d'agissements⁶² et de déclarations exercées par le pouvoir en place rendent évident la qualification du principe de laïcité turc comme « islamique libéré ».

L'exercice de la politique par le pouvoir en place peut être alors qualifié de démocratie (puisque figurant dans la Constitution) autoritariste notable par le contrôle de la population par la peur ; la répression de ceux qui s'expriment contre le pouvoir et le retour de la religion dans les prises de décisions étatiques et administratives. Le pouvoir en place tend alors vers une République islamique fait totalement nouveau puisque la Turquie est le seul pays à être une République au Proche et Moyen-Orient. Cette République islamique est surtout représentée par son président pratiquant un pouvoir autocratique et hyper-présidentialiste. La laïcité turque, quant à elle, n'implique pas la neutralité de l'État et se traduit par le contrôle de la religion par les autorités publiques.

En guise de conclusion, Bayram BALCI résume parfaitement l'état du droit constitutionnel turc en affirmant que le « projet de civilisation pour rejoindre l'Occident dans l'esprit kémaliste, cette laïcité a été, dès le début, autoritaire et paradoxale, voire incohérente. En effet, alors que d'un côté les idéologues kémalistes voulaient séculariser les institutions mais aussi les esprits, ils ont d'un autre côté permis la suprématie d'une structure officielle de gestion du fait religieux, la Diyanet dont l'action a instauré une sorte de religion officielle, un islam sunnite teinté de patriotisme turc » aujourd'hui en dérive islamique autoritaire.

⁶¹ B. BALCI, *Évolutions récentes de la laïcité en Turquie, Maghreb – Machrek*, 2015, n°224-225, p. 73-87.

⁶² Construction de palais et mosquées ; débat et prise de position sur le port du foulard (l'épouse de M. Erdogan ne pouvait initialement en vertu du principe de laïcité apparaître aux côtés du président avec le foulard. Depuis quelques années, elle apparaît aux côtés de son époux en public ; port du foulard ré-autorisé dans les administrations) ; emploi de la rhétorique islamique lors de discours présidentiels ; instrumentalisation politique des populations rurales et conservatrices...

Pour aller plus loin :

Ouvrages :

P.-J. LUIZARD, *Laïcités autoritaires en terres d'islam*, Fayard, Paris, 2007.

Yusuf Siyret AKTAN, *La laïcité en Turquie. Pilier de l'identité républicaine*, Paris, L'Harmattan, 2018 (Histoire et Perspectives méditerranéennes), 460 p.

Articles scientifiques :

O. ABEL, *La condition laïque : réflexions sur le problème de la laïcité en Turquie et en France*, Cahiers d'études sur la Méditerranée orientale et le monde turco-iranien, n°19, 1995.

S. AKGÖNÜL, *La laïcité à la turque à l'épreuve d'un régime a-laïque*, Revue du droit des religions, n°14, 2022, p. 87-105.

D. BILLION, *Laïcité, islam politique et démocratie conservatrice en Turquie*, Confluences Méditerranée, n°76, 2011, p. 37-49.

H. BOZARSLAN, *La laïcité en Turquie*, Matériaux pour l'histoire de notre temps, n°78, 2005, p. 42-49.

J.-P. BURDY et J. MARCOU, *Laïcité/Laiklik : Introduction*, in Cahiers d'Études sur la Méditerranée orientale et le monde Turco-Iranien, n°19, 1995, p. 5-34.

I. O. KABOGLU, *La liberté religieuse et le principe démocratique*, in Constitution et religion, Ant. N. Sakkoulas, Bruylant, 2002, p. 46-53.

C. LABORDE, *Laïcité : quelques dangers de la pensée binaire*, La Revue nouvelle, octobre 2011, p. 36-38.

F. NOHRA, *Turcité, laïcité, islamité : le débat politique sur l'identité de la Turquie contemporaine*, Société, droit et religion, n°10, 2020, p. 179-201.

L. REVERSO, *La laïcité turque devant la Cour européenne des droits de l'homme*, à paraître, Revue Politeia, 2023.

O. SALY-ROUSSET, Yusuf Siyret AKTAN, *La laïcité en Turquie. Pilier de l'identité républicaine*, Revue du droit des religions, n°8, 2019, p. 1-2.